



## Inspection du Travail

Une délégation CGT s'est rendue à l'Inspection du Travail, mardi 10 février, afin d'aborder, notamment, les thèmes suivants :

### **I. Pointeuse :**

La CGT a indiqué, entre autre, qu'il existait un manque d'équité concernant les trajets pour badger et que le système ne permettait pas, à tous les salariés, de pointer à proximité de leur vestiaire. (Ci-joint, courrier du contrôleur)

### **II. Douches :**

La CGT a demandé l'application de l'arrêt du 23 juillet 1947 (temps de douche au minimum de 15 minutes) qui est mentionné dans l'accord 35h et dans le règlement intérieur (Le contrôleur demandera l'application de cet arrêté)

### **III. Fractionnement des congés 2013 :**

Malgré un courrier de l'Inspection du Travail en date du 8 août 2014, la CGT a rappelé que la Direction n'avait toujours pas régularisé les salariés concernés par le fractionnement des congés 2013 (acquisition d'un ou deux jours supplémentaires).

Le syndicat CGT formulera, à nouveau, sa demande lors du Comité d'Etablissement de février et en fonction de la réponse de la Direction, notre organisation procèdera différemment.

### **IV. Diplôme/Coefficient :**

Le syndicat CGT va prochainement adresser un courrier à l'Inspection du Travail afin de régulariser la situation des salariés qui n'ont pas le coefficient correspondant à leur diplôme.

### **V. Article 8 de la convention collective :**

Le syndicat CGT va prochainement adresser un courrier à l'Inspection du Travail afin que les salariés qui ont assuré un poste supérieur pendant une période continue au-delà d'1 mois perçoivent une indemnité.

### **VI. Journée de tradition (Lendemain de Noël) :**

Le syndicat CGT demandera, lors du Comité d'Etablissement de février, sur quels éléments se base la Direction pour refuser d'octroyer cette journée de tradition dans le décompte des congés de la 5<sup>ème</sup> semaine.

**La CGT**